

## SAM-CARITAS ACCOMPAGNEMENT FEMME ENCEINTE MIGRANTE



CARITAS DIOCÉSAINNE  
CASABLANCA



**Les femmes enceintes représentent une partie non négligeable du public migrant mais très peu d'associations leurs proposent un suivi.**

Elles manquent souvent de soutien moral et financier : elles ont souvent peu de famille avec elles, et le père de l'enfant a tendance à s'envoler dès qu'il apprend la nouvelle. Cela est dû au fait que les migrants cherchent à être le plus mobile possible car il faut continuer le voyage jusqu'en Europe. L'annonce du bébé signifie pour eux des mois de blocage puisque la mère est incapable de voyager dans les derniers mois de la grossesse et les mois suivant la naissance. Les pères ont alors tendance à

continuer leur voyage plutôt que d'accompagner les femmes dans leur grossesse.

Que leur grossesse soit désirée ou non, la plupart d'entre elles sont désorientées dans le système marocain (accès aux soins, suivi de grossesse, approche de l'administration). Elles ne connaissent pas ou se méfient du circuit gratuit et vont dépenser des sommes importantes (qu'elles n'ont pas) dans les cliniques privées. De plus, elles ne comprennent pas toute l'importance d'inscrire leurs nouveau-nés à l'Etat civil.

Enfin, il est important d'avoir en tête que certaines ont été victimes d'arnaques, de manipulations voire de viols durant leurs migrations.

### LE CONTEXTE

### LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET LEURS RÔLES RESPECTIFS

- ▶ **Le(a) chargé(e) d'accueil** : c'est le premier contact que les usagers ont avec la structure. Il/elle est chargé(e) de rassembler les informations premières et générales sur l'identité de la personne et la nature de ses besoins. Il/Elle doit ensuite orienter cette personne vers le service correspondant (en interne le social ou en externe les centres de santé).
- ▶ **L'assistant(e) social(e)** : elle rassemble les informations sur la situation socio-économique de la personne. De manière générale, elle va s'occuper du suivi de la personne, la conseiller, l'accompagner dans les démarches et, si besoin, lui accorder des aides sociales et l'aider dans ses frais (loyers, médicaments, analyses, échographies).
- ▶ **Centre de santé** : il est chargé des consultations et du suivi médical, sans frais, de la femme enceinte.
- ▶ **Laboratoire** : c'est une étape essentielle dans le parcours de santé de la femme enceinte. Elle doit en effet réaliser plusieurs analyses au cours de sa grossesse.
- ▶ **Hôpital préfectoral publique** : c'est le lieu de l'accouchement
- ▶ **L' Arrondissement le plus proche du lieu d'accouchement** : c'est la structure administrative où il faudra faire les démarches d'enregistrement à l'Etat Civil suite à l'accouchement.

### LA DÉMARCHE MISE EN ŒUVRE

Pour lutter contre la précarité et l'insécurité socio-économique des femmes migrantes enceintes, le SAM a mis en place

une procédure d'accompagnement et de suivi du début de la grossesse jusqu'au troisième mois après l'accouchement.



### L'ACCUEIL :

Le premier contact entre le SAM et l'utilisateur passe par l'accueil. Souvent orientée par d'anciennes usagées, la femme enceinte se présente au SAM. Elle effectue un premier entretien avec le(a) chargé(e) de l'accueil, similaire à celui effectué avec les autres usagers. On prend cependant plus de temps pour obtenir des informations sur la situation sociale : si elle a de la famille avec elle au Maroc, à quel moment est-elle tombée enceinte, où dans quelles conditions, si le père de l'enfant à naître est toujours dans les parages.

On demande également si elle a commencé le suivi de grossesse. Certaines femmes arrivent au SAM après avoir d'abord commencé un suivi dans une clinique privée. Ne pouvant plus supporter les coûts de cet accompagnement, elles se tournent vers Caritas pour demander de l'aide. Dans cette situation, l'accueil les renvoie toujours vers le centre de santé de leurs quartiers. Elles doivent revenir après être passées par le circuit public gratuit.

Les femmes ayant vu un médecin du public sont ensuite orientées vers le service social. Les données récoltées pendant l'entretien forment un fichier qui est entré dans la base de données.

### LE SUIVI :

Dans un second temps, la personne est reçue par l'assistant(e) social(e). Ce(tte) dernier(e) reprend les éléments du dossier. A travers une écoute approfondie, il/elle fait l'analyse de la situation socio-économique de la personne, de ses besoins. Il/Elle va ensuite proposer à la femme de mettre en place un suivi.

### Avant l'accouchement, le suivi existe sur trois plans :

#### ► L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT :

il est essentiel d'aider la future mère à se repérer dans le système marocain. Il faut tout d'abord l'informer de l'existence d'un système de santé gratuit accessible aux migrants y compris ceux qui ne peuvent pas fournir de pièces d'identité. L'assistant(e) social(e) la sensibilise à l'importance de se faire suivre régulièrement dans les centres de santé. Il/elle lui indique les lieux où se rendre. Il/elle peut également orienter la femme vers les laboratoires « partenaires » du SAM. Il/elle explique l'importance d'accoucher dans un hôpital préfectoral public.

#### ► L'AIDE DIRECTE :

Pour permettre à la future mère de vivre au mieux sa grossesse, l'assistant(e) social(e) accorde différents types d'aides. Afin de pouvoir adapter l'aide accordée aux besoins réels de la femme, l'assistant(e) social(e) réalise tout d'abord une visite à domicile de la personne. Il s'agit alors de fixer un rendez-vous au domicile de la personne durant lequel suivant une fiche d'évaluation prédéterminée, l'assistant(e) social(e) apprécie la situation socio-économique de la femme. Par la suite, si la demande en est faite et que la situation le justifie, il/elle peut accorder une prise en charge du loyer pour le 9<sup>e</sup> mois de grossesse et les deux premiers mois après la naissance. On estime que la personne peut travailler les premiers mois de grossesse ou se faire héberger par des membres de sa communauté. En cas de réelle précarité, l'assistant(e) social(e) peut contacter le Samu social pour obtenir un logement d'urgence à la femme afin qu'elle ne se retrouve pas en situation de rue. On peut également donner des colis alimentaires. Le SAM délivre



aussi des kits de naissance composés de vêtements pour bébé, de shampoing, savon et lait corporel pour bébé, de couches pour bébé et pour la maman. Dans le cadre de l'accompagnement sur le plan médical, le SAM prend souvent en charge les frais des médicaments prescrits par les centres de santé (y compris après l'accouchement notamment quand ce dernier est réalisé par césarienne), les frais d'analyses ainsi que les examens prénataux.

#### ► LA SENSIBILISATION À L'INSCRIPTION À L'ETAT CIVIL :

Lors des divers entretiens menés avec la personne, l'assistant(e) social(e) appuie sur l'importance des démarches d'inscription à l'Etat civil qui doivent être enclenchées rapidement après l'accouchement. Il/Elle insiste notamment sur l'importance de présenter une pièce d'identité lors de l'entrée à l'hôpital puisque cela suppose pour beaucoup de femmes de demander à ce qu'une pièce leur soit envoyée depuis le pays. Si elle a un conjoint et qu'elle souhaite que le bébé soit également déclaré au nom de ce dernier, il faudra aussi veiller au rapatriement des pièces d'identité de celui-ci. Cette sensibilisation permet à la mère d'avoir en tête le caractère prioritaire et urgent de cette démarche malgré l'effervescence qu'elle peut vivre suite à l'accouchement.

#### **Après l'accouchement, le suivi repose sur l'aide, l'orientation voire l'accompagnement de la personne dans ses démarches à l'Etat civil.**

► Il est question tout d'abord de s'assurer que la mère reçoive bien l'avis de naissance à la sortie de l'hôpital. Il est également essentiel que cet avis ne contienne pas d'informations erronées (fautes d'orthographe sur le prénom ou nom de la mère par exemple). Cela peut notamment demander le déplacement de l'assistant(e) social(e) à l'hôpital quand celui-ci refuse de délivrer l'avis de naissance pour cause d'impayés.

► Ensuite, il faut vérifier que la femme emmène bien son enfant se faire vacciner entre une et deux semaines après la nais-

sance. Au Maroc, le vaccin BCG (contre la tuberculose) est obligatoire et le carnet de vaccination est demandé lors des démarches à l'Etat Civil.

► Enfin il faut mettre en œuvre la démarche pour obtenir l'extrait de l'acte de naissance :

►► Cette dernière doit être réalisée dans le délai c'est-à-dire 30 jours après la naissance. Il faut parfois accompagner la mère à l'Arrondissement du lieu de naissance. Elle doit y déposer un dossier composé : de ses papiers d'identité, de son extrait d'acte de naissance (il n'est pas demandé par tous les Arrondissements), de l'avis de naissance du nouveau né, du carnet de vaccination et enfin un engagement de la mère déclarant qu'elle n'est pas mariée (ou dans le cas inverse l'acte de mariage des parents ou la reconnaissance parentale, un engagement que le SAM s'occupe de fournir en version franco-arabe et que le père doit signé et faire légaliser). Si le père souhaite aussi figurer sur l'acte de naissance il faudra également qu'il fournisse ses papiers d'identité. Il est important de préciser que réalisée dans les délais cette démarche est gratuite.

►► L'un des objectifs de l'accompagnement de la femme enceinte est de faire en sorte que les démarches à l'Etat civil soient effectuées dans les temps. Cependant il se peut que pour des raisons diverses malgré un accompagnement très sérieux les démarches ne soient pas effectuées dans les délais. C'est notamment le cas quand la mère est seule et qu'elle a accouché par césarienne car l'opération demande un temps de repos conséquent. La femme peut aussi choisir d'attendre le conjoint, qui se trouve dans une autre région du Maroc voire un autre pays, afin qu'il soit sur la déclaration et de ne pas se déclarer comme mère célibataire. Passé le délai, la démarche à l'Etat civil est bien plus compliquée avec des spécificités selon les cas. Le travail d'accompagnement est alors beaucoup plus lourd. Il s'agit notamment d'accompagner la personne dans les démarches à l'Arrondissement et au tribunal.



L'accompagnement de la femme enceinte tel que réalisé par le(a) chargé(e) de l'accueil puis l'assistant(e) social(e) permet aux femmes enceintes de réaliser un parcours gratuit et stable. Il assure l'accouchement dans la dignité et dans de bonnes conditions ainsi qu'une connaissance du parcours des services publics.

► **SUR LE PLAN DE LA SANTÉ :**

L'accompagnement permet d'éclairer les femmes enceintes sur ses droits et sur le fonctionnement du parcours de santé gratuit marocain. Elles s'adressent ainsi aux bonnes structures ce qui leur permet d'être bien suivies tout au long de leurs grossesses. Le fait de payer les médicaments, les analyses et les divers examens nécessaires sur cette période permet d'assurer que la femme suit les traitements donnés par les médecins et réalise les analyses nécessaires pour assurer sa bonne santé

comme celle de son bébé.

► **SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE :**

L'accompagnement permet de lutter contre la forte précarité voire insécurité économique qui touche la femme durant la grossesse. Payer le loyer et donner des colis alimentaires aux femmes lors du 9e mois de grossesse et des deux premiers mois après la naissance permet d'assurer aux femmes enceintes un environnement sûr dans les moments où elle est le plus vulnérable. On lutte ainsi contre les femmes enceintes en situation de rue.

► **SUR LE PLAN ADMINISTRATIF :**

L'accompagnement augmente les chances que l'inscription à l'Etat Civil se passe dans les délais et donc gratuitement. Elle sensibilise la mère à l'importance de la démarche et limite le nombre de personnes qui la mène hors délais.

**RÉSULTATS ET EFFETS OBTENUS**



- L'accompagnement réduit la vulnérabilité de la femme enceinte.
- Il assure un suivi régulier tout au long de la grossesse
- Il assure la déclaration du bébé à l'Etat Civil
- On a une médiation avec les services

publics qui améliore la prise en compte et en charge des migrants

- On considère que, lors d'une grossesse future, la personne connaîtra le système, saura à qui s'adresser et les étapes à respecter : elle « s'intègre » à la société marocaine.

**LES POINTS FORTS ET LES FAIBLESSES**



- La prise en charge n'est pas totale : on ne paye pas le loyer tout au long de la grossesse
- La personne n'est prise en charge que pour une grossesse, la fois suivante il n'y a quasiment aucunes aides sauf cas exceptionnel lié aux circonstances de la grossesse.
- Le racisme reste présent dans les services publics.
- Les papiers nécessaires aux démarches pour l'Etat Civil sont souvent difficiles à fournir ce qui peut rendre impossible

l'enregistrement. On peut notamment penser aux papiers d'identité.

- L'assistant(e) social(e) devient peu à peu un intermédiaire entre les femmes migrantes enceintes et les services publics. Cela limite l'autonomie des femmes enceintes et conforte les services publics dans leur désinvestissement et manque d'adaptation aux besoins de ce public (notamment aux anglophones qui ne maîtrisent ni le français ni l'arabe).

## LES LEÇONS TIRÉES

Il est nécessaire de faire régulièrement de la sensibilisation sur le phénomène des femmes migrantes enceintes et ses spécificités dans les différents services publics (centre de santé, arrondissements, tribunaux).

Il faut exposer bien en amont, aux femmes migrantes enceintes, de la manière la plus claire possible le parcours de santé et le parcours administratifs qu'elles devront suivre.

- 1. Il est essentiel d'être à l'écoute. Il faut mettre la personne à l'aise. Certaines femmes ont été victimes de viol ou même de la traite. Quel que soit leur histoire il faut les mettre en confiance pour qu'elles s'ouvrent et partagent leurs expériences.**
- 2. Il faut prendre le temps d'évaluer la situation socio-économique de la personne. Ce travail est essentiel pour apporter une aide adaptée aux vrais besoins de la mère. Il n'est pas rare que la femme mente, une visite à domicile permet notamment de tirer au clair sa véritable situation sociale (on découvre parfois que le père vit toujours avec la future mère contrairement aux dires de cette dernière).**
- 3. Il est nécessaire que les différents locuteurs que rencontrera la personne au SAM aient tous une très bonne connaissance du circuit administratif et de santé. Il faut que la personne soit correctement orientée sinon elle ne rentrera pas dans le circuit. Par exemple, si on ne lui indique pas clairement où trouver les centres de santé, elle ne s'y rendra peut être pas et ne bénéficiera pas d'un suivi régulier et gratuit.**
- 4. Il est important de faire de la médiation avec les intervenants extérieurs que ce soit au niveau des Arrondissements ou des centres de santé. Il faut arriver à conserver de bons termes avec ces personnes car ce sont des interlocuteurs réguliers et il faut pouvoir compter sur leur coopération. Ces relations sont difficiles à établir et prennent du temps. Une contrariété, un mot de travers et la confiance est rompue. Etablir une relation pérenne avec ces acteurs peut également permettre de faire remonter certains problèmes récurrents, de les pousser à réfléchir sur leurs procédures pour les adapter aux spécificités des migrants.**
- 5. Il est indispensable d'avoir des facilités avec les langues. Pour pouvoir faire le lien entre les femmes migrantes et les administrations ou même les centres de santé il faut être arabophone et francoophone. Une partie des migrants étant anglophone il faut maîtriser l'anglais. Au-delà des connaissances il est aussi important de développer des outils adaptés aux migrants. Par exemple, le SAM a créé un modèle de déclaration de reconnaissance parentale en arabe et en français afin que les migrants puissent comprendre le contenu du document qu'ils doivent signer.**

## 5

### PRINCIPAUX CONSEILS

À DONNER  
À QUI VOUDRAIT  
S'INSPIRER DE  
CETTE EXPÉRIENCE



Casablanca

CARITAS DIOCÉSAIN  
DE CASABLANCA (MAROC)



## CHIFFRES-CLÉS

- ▶ 25 bénévoles
- ▶ 200 personnes accueillies
- ▶ 50 aides d'urgence
- ▶ 25 bénévoles
- ▶ 200 personnes accueillies
- ▶ 50 aides d'urgence

## CONTACT

C/ Monroy, 2, 37001  
Salamanca, Espagne

**nom du référent**  
**téléphone**  
**e-mail**